

LE 12 JUIN 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le douzième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-huit (2018-06-12), dans la salle des délibérations du conseil au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire René Beaugard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES

Le maire monsieur René Beaugard

Les conseillers madame Francine Juteau, monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beaugard, messieurs Christian Marois et François Lamoureux et madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame France Lagrandeur.

Public : Une (1) personne assiste à la séance du conseil.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, demande à la secrétaire de l'enregistrer au procès-verbal.

2018-06-107

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire René Beaugard ouvre la séance à 20 h 03.

2018-06-108

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil et est disponible dans la salle, la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

ORDRE DU JOUR

- | PRÉSENCES | CONSTATATION DU QUORUM |
|---|-------------------------------|
| 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE | |
| 2- A- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | |
| B- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL | |
| C- DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE | |
| D- PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE | |
| 3- PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| 4- CORRESPONDANCE | |
| 5- FINANCE | |
| 5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Mai 2018 | |
| 5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Mai 2018 | |
| 6- ADMINISTRATION | |
| 6.1 Autorisation comptes à payer – Juin 2018 | |
| 6.2 Suivi – Coop Au cœur du village | |
| 6.3 Desserte d'un ICI par conteneur – Achat de conteneur par la municipalité | |
| 6.4 Demande de commandite de la location du terrain de balle – Tournoi pour la maison Diapason | |
| 6.5 Demande d'autorisation en vertu du règlement #526-2014 visant les heures d'ouverture des endroits publics municipaux pour l'évènement spécial Festiballe organisé par l'AJLSJ | |
| 6.6 Demande par AJLSJ – Toilettes chimiques pour le Festiballe | |

- 6.7 Développement industriel Granby et région inc. – Proposition de renouvellement de services de développement industriel pour les municipalités – Année 2018
- 6.8 Inscription au Congrès de la FQM (**Item reporté**)
- 6.9 Avis de fermeture des bureaux administratifs – Été 2018
- 7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS**
 - 7.1 Rapports verbaux ou écrits :
 - 7.1.1 Secrétaire-trésorière
 - 7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement
 - 7.1.3 Protection incendie et/ou Sûreté du Québec
- 8- VOIRIE MUNICIPALE**
 - 8.1 Autorisation – Travaux de coupe d’herbe et débroussaillage le long des chemins 2018
 - 8.2 Programme d’aide à la voirie locale – Volet : Redressement des infrastructures routières locales
 - 8.3 Demande au MTMDET – Action pour sécuriser la zone scolaire
 - 8.4 Demande au MTMDET – Installation d’un feu clignotant à l’intersection de la Route 241 et du 8^e Rang Ouest
 - 8.5 Ratification de la vente de la remorque dompeur 2008
- 9- DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL**
 - 9.1 Demande de prolongation pour l’achat d’un terrain – Sylvain Perron (**Item retiré**)
- 10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**
 - 10.1 Régularisation du chemin Hinds – Autorisation d’achat des lots 3 988 676 et 3988 756
- 11- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

2018-06-109

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2018, ont été transmises au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire, René Beauregard, dépose et explique les états financiers de l’année 2017

RAPPORT DU MAIRE

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

ANNÉE 2017

Chères citoyennes, chers citoyens,

J’ai le plaisir de vous faire rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, selon l’article 176.2.2 du Code Municipal, portant sur la santé financière de la municipalité pour l’exercice financier terminé le 31 décembre 2017.

ÉTATS FINANCIERS 2017

L’évaluation municipale imposable 2017, lors du dépôt du rôle au 15 septembre 2016, était de 173 404 500\$. Le taux de taxation foncière est demeuré à 0.60¢ du 100 \$ d’évaluation.

Les états financiers pour l’année 2017 ont été préparés par la firme FBL, comptables agréés, qui a eu accès à tous les documents et n’a émis aucune restriction dans son rapport. Selon leur opinion, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie

pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les états financiers ont été déposés au conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2018. Ils démontrent les résultats suivants :

A. <u>REVENUS DE FONCTIONNEMENT :</u>	1 858 723\$
Taxes foncières, ordures & recyclages, fosses septiques, compensations du gouvernement, autres recettes de sources locales et transferts divers.	
B. <u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :</u>	1 638 898\$
Administration générale, sécurité publique, transport, hygiène du milieu, urbanisme et développement, loisirs et culture, frais de financement et fonds de dépenses en immobilisations.	
C. <u>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS</u> <u>avant conciliation à des fins fiscales :</u>	<u>219 825\$</u>
D. <u>CONCILIATION À DES FINS FISCALES :</u>	
- Revenus d'investissement	(243 136\$)
- Amortissement	143 432\$
- Coût des propriétés vendues	542\$
- Activités d'investissement	(74 512\$)
<u>EXCÉDENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES :</u>	<u>46 151\$</u>

Une gestion administrative efficace et serrée nous a permis de réaliser ce résultat. Nous en félicitons d'ailleurs les employés municipaux.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2017

Travaux de voirie

Nous avons effectué des travaux d'asphaltage sur les rues du développement domiciliaire ainsi que du chemin Ingram, chemin Ménard, chemin Vincelette et la rue Jean-Guy. Une partie de ces travaux a été réalisée grâce à la subvention de la taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec et la différence grâce à nos surplus accumulés. Le conseil a acheté un nouveau camion afin de mieux répondre aux besoins d'entretien de la municipalité.

Sentier multifonctionnel

Le sentier sur le pourtour du développement domiciliaire est maintenant terminé. Nous y avons installé de nouvelles tables de pique-nique, des poubelles ainsi que des distributeurs de sacs pour les promenades avec votre chien ainsi qu'une structure d'entraînement cross fit. De jolies pancartes avec pictogrammes ont également été réalisées de concert avec les étudiants de notre école primaire ainsi que l'organisme Nature-Action pour le financement. Nous sommes très fiers de ce nouveau sentier et nous souhaitons grandement que vous continuiez à l'utiliser ou à la découvrir.

Loisirs

Nous avons terminé la cure de rajeunissement de la salle des loisirs par les travaux d'aménagement d'accès à la salle des loisirs. Nous avons installé une nouvelle balançoire et terminé l'aménagement des boîtes aux lettres par la construction d'un toit.

Notre municipalité est citée comme exemple de communauté qui se prend en main et je désire saluer tous les bénévoles pour leurs implications qui contribuent à l'avancement de notre communauté. Merci !

Ensemble, continuons à cultiver la coopération et l'entraide, la plus grande richesse de notre municipalité.

René Beauregard
Maire

2018-06-110

PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE

ATTENDU QUE le conseil municipal a le choix de publier ou de distribuer gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité, le texte du **Rapport du maire**, rapport annuel sur la situation financière de la municipalité pour 2017 (art 176.2.2 du c.m.)

ATTENDU QUE le conseil fait distribuer tous les mois un document d'informations municipales intitulé le "Messenger Joachimien" ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil décrète que le texte du **RAPPORT DU MAIRE**, portant sur la situation financière de la municipalité pour 2017 sera distribué gratuitement à chaque adresse civique dans la municipalité, en insérant une copie dans le « Messenger Joachimien », édition du mois de juillet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal offre une période de temps au cours de laquelle les personnes présentes à la séance peuvent poser des questions.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 Lettre de M. André Langevin mentionnant qu'il manque 2 ponceaux d'entrées dans le 10e Rang Ouest.
- 4.2 Compte rendu du Comité des élus concernant la demande de dérogation au RPEP.
- 4.3 Demande de soutien au projet agrandissement/relocalisation à Santé Courville de Waterloo.
- 4.4 Communiqué de presse : La MRC Lauréate de 3 prix au mérite Ovation municipal (PDE).
- 4.5 MRC de La Haute-Yamaska : évaluation de l'intérêt à conclure une entente de fourniture de services pour la desserte des bâtiments assimilables à une résidence isolée.

2018-06-111

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE — MAI 2018

Soumis au conseil : Rapport écrit portant sur les dépenses du 9 mai au 12 juin 2018, ont été remises au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉ par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière daté du 12 juin 2018, sur les autorisations de dépenses effectuées du 15 mai au 12 juin 2018.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2018-06-112

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL — MAI 2018

Soumis au conseil : Rapport écrit portant sur les dépenses du 15 mai au 12 juin 2018, ont été remises au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉ par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal daté du 12 juin 2018, sur les autorisations de dépenses effectuées du 15 mai au 12 juin 2018.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2018-06-113

APPROBATION DES COMPTES À PAYER — JUIN 2018

Soumis au conseil : Liste des comptes de juin 2018.

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE les salaires payés durant le mois de mai 2018 sont ratifiés, soit du :

Dépôt #1800102 au dépôt #1800133 : **15 892.22\$**

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses y effectuées et autorise le paiement des comptes dus, soit du :

Chèque #1800159 au chèque #1800195 : 400 309.04\$

Paiement par internet : 78 292.49\$

Comptes à payer pour juin 2018 : **478 601.53\$**

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget et au surplus accumulé pour ces fins.

SUIVI - COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE

Soumis au conseil : Dépôt du budget prévisionnel et réel d'avril 2018

2018-06-114

DESSERTE D'UN ICI PAR CONTENEUR – ACHAT DE CONTENEUR PAR LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la coopérative Au cœur du village avait fait la demande pour être desservi par un conteneur pour les produits de recyclage ;

ATTENDU QUE la municipalité avait accepté de déboursier le coût du conteneur pour les matières recyclables ;

ATTENDU QUE le nouveau propriétaire de la Pâtisserie Langevin désire être desservi par le service de collecte de matières recyclables par conteneur;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉ par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat et la livraison par la MRC d'un conteneur pour matières recyclables au montant de 975\$ plus les taxes, pour desservir la Pâtisserie Langevin;

QUE dans le but de soutenir nos ICI (Industries Commerces Institutions), la municipalité s'engage à fournir un conteneur pour matières recyclables lorsque ceux-ci en feront la demande.

2018-06-115

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA LOCATION DU TERRAIN DE BALLE – TOURNOI DE BALLE LA MAISON AU DIAPASON

ATTENDU QUE les organisatrices du tournoi de balle au profit de la Maison au Diapason demandent au conseil municipal une commandite pour la location du terrain de balle de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, vu le succès de l'an passé ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉ par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte avec enthousiasme de commanditer le terrain de balle ainsi que la salle des loisirs (valeur de 400\$) pour l'organisation du tournoi de balle au profit de la Maison au Diapason qui aura lieu les 15 et 16 septembre prochain.

2018-06-116

DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT #526-2014 VISANT LES HEURES D'OUVERTURE DES ENDROITS PUBLICS MUNICIPAUX POUR L'ÉVÈNEMENT SPÉCIAL FESTIBALLE FAMILIAL ORGANISÉ PAR AJLSJ

ATTENDU QUE l'AJLSJ organise le Festiballe familial les 10, 11 et 12 août prochain qui se déroulera sur le terrain des loisirs de la municipalité ;

ATTENDU QUE dans la programmation du Festiballe familial il y aura présentation de deux spectacles extérieurs qui se produiront jusqu'à environ 1 heure du matin ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford a adopté un règlement visant les heures d'ouverture des endroits publics municipaux ;

ATTENDU QUE selon le règlement no.526-2014 visant les heures d'ouverture des endroits publics municipaux sont de 7 heures à 23 heures par jour, sauf lors d'un événement spécial autorisé par le conseil municipal ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'association Activités Jeunesse & Loisirs de St-Joachim de dépasser l'heure d'ouverture du parc des loisirs vendredi et samedi les 10 et 11 août 2018, soit jusqu'à 1 heure du matin, pour l'évènement spécial du Festiballe familial.

2018-06-117

DEMANDE PAR AJLSJ – TOILETTES CHIMIQUES POUR LE FESTIBALLE

ATTENDU QUE l'AJLSJ organise le Festiballe familial les 11, 12 et 13 août prochain qui se déroulera sur le terrain des loisirs de la municipalité ;

ATTENDU QUE lors des dernières années, la municipalité installait deux toilettes chimiques sur le terrain des loisirs durant la fin de semaine du Festiballe ;

ATTENDU QUE l'AJLSJ demande à la municipalité de louer deux toilettes chimiques pour le Festiballe du 11, 12 et 13 août 2018 ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la location de deux (2) toilettes chimiques pour le Festiballe du 11, 12 et 13 août 2018, vu l'achalandage prévue.

2018-06-118

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL GRANBY ET RÉGION INC. – PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE SERVICES DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR LES MUNICIPALITÉS – ANNÉE 2018

Soumis au conseil : Lettre du 25 avril 2018 de Sylvie Mc Cann, contrôleur pour Développement industriel Granby et Région inc.

ATTENDU QUE Développement Industriel Granby et Région inc. assure les services de développement aux entreprises industrielles et des parcs industriels pour les municipalités de la région qui en sont membres ;

ATTENDU QU'en plus des services de base aux entreprises de notre municipalité, Développement Industriel Granby et Région inc. entend tenir informer la municipalité de toutes les activités industrielles sur le territoire et développer avec la municipalité des plans de développement adaptés aux orientations de l'administration municipale ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte de participer aux services de Développement Industriel Granby et Région Inc., pour l'année 2018, pour un montant annuel de 750\$.

2018-06-119

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. – UTILISATION DES LOTS 3 987 986 ET 3 987 988 DU CADASTRE DU QUÉBEC À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

Soumis au conseil : Demande pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture à la C.P.T.A.Q. sur les lots 3 987 986 et 3 987 988 du cadastre du Québec, lesquels appartiennent à Ferme J.P.D. Choquette SENC, afin de procéder à l'extraction de roc par le demandeur Ferme du rang Cleary SENC. Le mandataire devant la Commission de protection du territoire agricole est représenté par Chabot, Pomerleau & associés (M. Stéphane Lacroix, ing).

ATTENDU QUE Ferme du rang Cleary SENC s'adresse à la C.P.T.A.Q. dans le but d'obtenir une autorisation à une fin autre qu'agricole, sur une superficie d'environ 1,98 hectares, pour procéder à l'extraction de roc afin de réaliser une amélioration topographique et hydrique du potentiel agricole ;

ATTENDU QUE les lots 3 987 986 et 3 987 988 visés par la demande d'autorisation, appartiennent à Ferme J.P.D. Choquette SENC possédant une superficie totale de 125,54 hectares ;

ATTENDU QUE la parcelle visée par cette demande est de moindre impact sur les lots 3 987 986 et 3 987 988 car elle n'implique aucune perte de sol cultivé puisque celle-ci est en friche ;

ATTENDU QUE le sol arabe sera conservé sur le site pour être utilisés lors de la fermeture de celui-ci, à la fin de son extraction ;

ATTENDU QUE le site a déjà obtenu une autorisation de la C.P.T.A.Q. en 2007 (no.353044) et que Ferme du rang Cleary SENC demande 10 années supplémentaires pour compléter l'extraction, le concassage et le tamisage des matériaux extraits du site ;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient pas aux règlements municipaux ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte d'appuyer, à certaines conditions, la demande de Ferme du rang Cleary SENC dont les lots visés appartiennent à Ferme J.P.D. Choquette SENC, ayant comme mandataire Chabot, Pomerleau & associés (M. Stéphane Lacroix, ing), pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture à la C.P.T.A.Q. Cette demande consiste à procéder à l'extraction de roc afin de réaliser une amélioration topographique et hydrique du potentiel agricole sur une superficie d'environ 1,98 hectares. Les conditions sont :

- Que cet endroit ne devienne pas une carrière ;
- Que la période pour laquelle l'utilisation est demandée soit **5 ans** et non 10 ans ;
- Qu'il n'y ait aucun transport durant la période de dégel et pour les mois de février et mars, obtenir une autorisation écrite de la municipalité ;
- Que le demandeur applique de l'abat poussière lorsque nécessaire ;
- Que le concassage sera autorisé pour une période de trois (3) semaines par année à l'intérieur du délai d'autorisation de la C.P.T.A.Q.;
- Que le concassage sera autorisé du lundi au vendredi entre 8 h et 17 h et non permis les jours fériés ;
- Que l'entrepreneur remette ce terrain pour un usage propice à l'agriculture une fois l'extraction terminée ;
- Que le demandeur se soumette à tous autres règlements et lois en vigueur.

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM

Item reporté

2018-06-120

AVIS PUBLIC/FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE POUR VACANCES ANNUELLES — ÉTÉ 2018

ATTENDU QUE le règlement no.430-96 prévoit que les services administratifs de la mairie sont fermés durant une séquence d'au moins deux (2) semaines au mois de juillet de chaque année et que les dates sont déterminées par résolution du conseil ;

ATTENDU QUE les employés municipaux se sont tous mis d'accord pour faire concorder une même période de vacances annuelles à laquelle ils ont droit, soit une semaine supplémentaire ;

ATTENDU QU'il est à l'avantage et pour le bon fonctionnement de la municipalité que cette période de vacances annuelles soit prise simultanément par tous les employés municipaux ;

ATTENDU QU'il s'agit de la période la moins occupée de l'année ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil précise que les services administratifs et les bureaux de la Mairie seront fermés les semaines du 23 au 27 juillet 2018, du 30 juillet au 3 août 2018 et du 6 au 10 août 2018 inclusivement, selon les jours et les heures d'ouverture habituels.

QU'un avis public soit affiché aux endroits habituels et déterminés par le conseil municipal.

QUE les services administratifs seront ouverts au public à compter du lundi 13 août 2018.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Dossier

INSPECTEUR MUNICIPAL EN VOIRIE ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois.

PROTECTION INCENDIE ET SÛRETÉ DU QUÉBEC

Dépôt du rapport mensuel de septembre du Service incendie de Waterloo.

2018-06-121

**AUTORISATION - TRAVAUX DE COUPE D'HERBE ET DÉBROUSSAILLAGE
LE LONG DES CHEMINS – SAISON 2018**

Soumis au conseil : Rapport en date du 19 mai 2018 de l'inspecteur municipal concernant le fauchage et le débroussaillage des routes pour 2018.

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a reçu les soumissions de 2 entreprises;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DÛMENT APPUYÉ par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise les travaux de coupe d'herbe et de débroussaillage le long des chemins dans les fossés, avec la machinerie appropriée et aux endroits déterminés par l'inspecteur municipal.

QUE les travaux de coupe d'herbe pour l'année 2018 seront effectués au mois de juin et à la mi-août, par *monsieur Benoit Racine* pour un montant forfaitaire de 2 480\$ plus taxes par coupe.

QUE les travaux de débroussaillage le long des chemins (**côté nord**) seront effectués par *monsieur Benoit Racine* au montant de 83.00\$ de l'heure pour l'année 2018.

QUE ces travaux soient exécutés sous la surveillance de l'inspecteur municipal qui est autorisé à louer la machinerie avec opérateur en conséquence.

QUE le paiement total sera effectué à la fin des travaux sur présentation de factures et après approbation par le conseil.

2018-06-122

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET : REDRESSEMENT
DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DOSSIER : RIRL-2017-610**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (RAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention lequel la MRC de La Haute-Yamaska a obtenu un avis favorable du ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : *l'estimation détaillée du coût des travaux;*

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉ par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2018-06-123

DEMANDE AU MTMDET – ACTION POUR SÉCURISER LA ZONE SCOLAIRE

ATTENDU QUE la direction de l'école Centrale Internationale de la municipalité a fait part au conseil municipal de la problématique concernant la sécurité des enfants dans la zone scolaire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la zone scolaire, qui est située en plein cœur du village sur la rue principale, devrait être agrandi du côté Sud, soit de l'école jusqu'à l'intersection du 1^{er} Rang ;

ATTENDU QUE pour assurer aux enfants des déplacements à l'abri du danger, il serait également souhaitable que les aires de stationnement situées face à l'école, de part et d'autre de la rue Principale, ne soient pas accessibles aux automobilistes durant l'année scolaire, afin d'éviter aux enfants d'avoir à circuler dans la rue entre les voitures ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beaugard

DÛMENT APPUYÉ par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de sécuriser la zone scolaire par les actions suivantes :

- Agrandissement de la zone scolaire de la rue Principale, côté Sud de l'école, soit : de l'école jusqu'à l'intersection du 1^{er} Rang ;
- Interdire le stationnement devant l'école de chaque côté de la rue Principale durant l'année scolaire.

2018-06-124

DEMANDE AU MTMDET – INSTALLATION D'UN FEU CLIGNOTANT À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 241 ET DU 8^E RANG OUEST

ATTENDU QU'à l'intersection de la Route 241 et du 8^e Rang Ouest, il y a un fort volume de circulation automobiles ;

ATTENDU QUE ce croisement a déjà été le théâtre de nombreux d'accidents dans le passé et que le MTQ avait installé des panneaux d'arrêt plus gros ;

ATTENDU QUE le 14 mai dernier il y a eu un accident avec un décès et deux blessés suivi du 7 juin par un autre accident incluant 3 blessés et ce, dans des circonstances similaires ;

ATTENDU QUE le 8^e Rang Ouest est en droite ligne sur plus de 10 kilomètres avant de croiser la Route 241 et que cela peut déconcentrer les conducteurs automobiles ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉ par Christian Marois

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) l'installation d'un feu clignotant afin de rendre cette intersection plus sécuritaire pour les automobilistes.

2018-06-125

RATIFICATION DE LA VENTE DE LA REMORQUE DOMPEUR 2008

ATTENDU QUE la municipalité a mis en vente par soumission, au plus offrant, une remorque tandem acquise en février 2008 ;

ATTENDU QUE nous avons reçu 8 soumissions ;

ATTENDU QUE la soumission retenue est celle de Michel Desmarais et Michèle Belval au montant de 1 210\$;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉ par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil vend à Michel Desmarais et Michèle Belval la remorque tandem dompeur tel que vu au montant de 1 210\$.

QUE ce conseil autorise Madame France Lagrandeur, directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer toutes les procédures pour la cession du bien ci-dessus mentionné;

DEMANDE DE PROLONGATION POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN – SYLVAIN PERRON

Item retiré

2018-06-126

RÉGULARISATION DU CHEMIN HINDS – AUTORISATION D'ACHAT DES LOTS

ATTENDU QUE le Chemin Hinds est entretenu par la municipalité hiver et été depuis plusieurs années, soit 1978 ;

ATTENDU QUE lors de rénovation cadastrale du Québec les lots 3 988 676 et 3988 756 du Chemin Hinds sont apparus comme étant la propriété de monsieur John Hinds ;

ATTENDU QUE monsieur John Hinds est décédé depuis plusieurs années ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉ par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'achat des lots 3 988 676 et 3988 756 du Chemin Hinds afin de régulariser les titres de propriétés de celui-ci.

QUE la succession de monsieur John Hinds est représenté par ses fils Howard et Éric Hinds.

QUE ce conseil autorise le notaire Christian Daviau à procéder à la rédaction dudit contrat.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2018-06-127

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités ; la présente séance est levée à 20 h 45.

France Lagrandeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Secrétaire de l'assemblée

René Beauregard
Maire

«Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».